

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Caisse Sociale de développement local - Programme d'actions 2011 -
Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Caisse Sociale de Développement Local, créée en 1998, contribue au financement, grâce à l'octroi de prêts, de petits projets de création ou de reprise d'entreprises que les banques refusent de soutenir en raison du type d'activité ou de la situation personnelle du demandeur, souvent en situation précaire (chômeur, bénéficiaire de minima sociaux).

La Communauté urbaine soutient cette association depuis 2003, avec un montant d'aide attribué annuellement de 50 000 €, pour qu'elle puisse mener à bien sa fonction d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics en difficulté.

1- Présentation et fonctionnement de l'association

La Caisse Sociale est une association loi 1901 qui a été créée comme la loi l'y autorise, par dérogation à la réglementation bancaire ; elle bénéficie des soutiens de la [Mairie de Bordeaux](#), la [Communauté Urbaine de Bordeaux](#), la [Caisse d'Épargne Aquitaine Nord](#), le [Crédit Local de France](#), la [Caisse des Dépôts et Consignations](#), le [Crédit Coopératif](#), le [FEDER](#).

L'association a pour objet de participer à la création d'emplois et d'activités économiques sur Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Lot-et-Garonne. Elle aide les porteurs de projets viables, dont la situation financière, par manque d'apport personnel et/ou de garanties, ne permet pas de satisfaire aux critères bancaires de recevabilité pour l'obtention des crédits nécessaires. Elle y contribue à travers :

- le financement de projets :

La Caisse Sociale propose des prêts de 1500 € à 12 000 € pour financer du matériel, des travaux, du besoin en fonds de roulement d'une entreprise en création, en reprise ou en développement.

Elle peut prêter seule ou aux côtés d'autres banques et organismes ; elle fonctionne comme une banque pour l'octroi des prêts, mais n'est pas une banque puisqu'elle ne délivre pas de chèques, ni de cartes de crédits.

- l'accompagnement à la création d'entreprises :

La Caisse Sociale avec l'appui d'experts-comptables, guide, conseille les créateurs dans la mise en place de ses outils de gestion puis, les épaula quotidiennement dans leur tâche de chef d'entreprise. Elle anime également des réunions de sensibilisation, réalise des visites bimestrielles dans les entreprises aidées, et aide les créateurs par le biais du parrainage.

L'association travaille en étroite collaboration avec [la Ville de Bordeaux](#) et ses services économiques et sociaux, [la Communauté Urbaine de Bordeaux](#) et ses 27 communes, [la Chambre de Commerce de Bordeaux](#), [la Chambre de Métiers de la Gironde](#), les boutiques de gestion et d'autres organismes de financement tels que [l'ADIE](#), Gironde Initiative, [Aquitaine Entreprendre](#), etc.

Depuis sa création, l'association a soutenu plus de 1 000 projets, et aidé ainsi à la création de 1 792 emplois.

L'activité de l'association est assurée, dans ses antennes de Bordeaux et d'Agen, par son équipe de 5 salariés, dont 3 salariés permanents mis à disposition par la Caisse d'Épargne, et ses bénévoles.

2- Bilan 2010

- Concernant l'activité principale de **prêt**, tels sont les éléments de bilan de l'association pour l'année 2010 :

En 2010, plus de 1000 rendez-vous et contacts ont été établis par l'association, au titre des demandes de prêts.

Cela a permis de déboucher sur le dépôt de 363 dossiers de prêts qui ont été accordés. 285 pour la création et le développement de petites entreprises, et 78 pour le dépannage social individuel.

Chaque prêt accordé fait ensuite l'objet d'un suivi et de conseils.

Les prêts distribués en 2010 ont répondu à 3 types de besoins :

- la création d'entreprise, pour 80 % des demandes accordées,
- le développement et le besoin en fonds de roulement à hauteur de 10,6 %
- la reprise d'activité à hauteur de 9,4 %

Les prêts économiques accordés en 2010 ont été financés :

- soit sur les ressources propres de la Caisse Sociale pour 125 d'entre eux, pour un montant total de 657 884 €, soit une moyenne de 5 263 € par prêt accordé pour une durée moyenne de 43 mois
- soit par délégation sur des fonds d'Etat dans le cadre de la procédure Nacre. C'est le cas de 160 prêts pour un total de 883 950 €, soit une moyenne de 5 525 € sur 40 mois à taux zéro.
- dans certains cas (80 dossiers), le montant du financement du projet d'entreprise a été atteint grâce au cumul d'un prêt Caisse Sociale et d'un prêt NACRE.

Au total, 285 prêts ont été affectés à 205 petites entreprises, ont fait l'objet d'un accord par le comité de crédit, pour la création et le développement de petites entreprises, et 78 prêts personnels, pour le dépannage social individuel.

Le montant total de crédits accordés en 2010 s'élève à 1 696 036 €.

Ainsi 307 nouveaux emplois ont pu être financés en 2010. 80 % des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi ou titulaires de minima sociaux et sont pour moitié des habitants de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 37 ans avec un équilibre homme/femme.

Les types d'activités financées par la Caisse sociale sont :

- Les activités de commerce ou achat-revente (42% des projets)
- L'artisanat (38% incluant la restauration et le secteur du bien-être),
- Les services à la personne se maintiennent à 20%.

- En ce qui concerne **l'action spécifique de microcrédit personnel et/ou prêt dépannage**, lancée en 2004, le prêt dépannage s'adresse aux particuliers qui se trouvent exclus du système bancaire classique. Ce type de prêt a pour but de financer des dépenses personnelles liées à des besoins essentiels tels que la mobilité professionnelle, l'accès à un logement locatif, la participation à l'achat d'un véhicule d'occasion, à des dépenses de santé (optique et soins dentaires).

Ces prêts pouvant aller jusqu'à 3 000 € n'exigent aucune condition particulière

Ils sont garantis à hauteur de 50 % chacun, à la fois par la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes.

Des conventions de partenariat ont été signées avec les CCAS de Lormont et autres communes du Lot et Garonne et des Landes.

D'autres partenariats sont en cours avec le CCAS de Bordeaux, Pessac et Biganos.

104 dossiers ont été déposés en 2010, 75 % d'entre eux (soit 78 prêts) ont reçu une réponse favorable et ont été mis en place pour un montant de 154 202 €. Bien que l'augmentation des prêts dépannage soit peu sensible comparée à 2009, on constate tout de même que ce type de prêt tend à se développer et joue par conséquent pleinement son rôle social.

Le capital moyen prêté en 2010 est de 1 976,94 € avec des échéances s'élevant à 81,15 €.

275 prêts dépannage ont été accordés depuis 2004 pour un montant total de 462 506,24 €.

Le taux d'échec est de 3 %.

Les différents types de demandes financés en 2010, concernent la mobilité pour 77 % (achat d'un véhicule, permis de conduire ou réparations), le logement pour 14 % (caution, meubles, électroménager).

La mobilité professionnelle reste toujours le secteur le plus financé, celle-ci jouant un rôle prépondérant dans la recherche d'emploi.

Les différents profils des bénéficiaires concernés sont des personnes bénéficiaires de minima sociaux et des demandeurs d'emploi pour 42,30 %, des salariés (interim et temps partiel) pour 44,90 %, des retraités pour 10,25 % et auto entrepreneur pour 2,55 %.

3 – Programme d'actions 2011

En 2011, la Caisse Sociale poursuivra son action de soutien à l'emploi par le financement et l'accompagnement de projets de création ou de reprise d'entreprises mais aussi des demandes de prêts individuels de dépannage.

Avec l'arrivée de NACRE en janvier 2009, la Caisse Sociale a rapidement pris la mesure d'une telle opportunité pour son public cible (demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et ASS) ; ainsi, à la faveur de la réalisation d'objectifs ambitieux en 2009 et 2010, elle est aujourd'hui un des acteurs majeurs de ce dispositif sur la région. (105 prêts en 2009, 153 prêts en 2010).

Même si les objectifs NACRE 2011 ont été revus à la baisse sur le plan national (- 30%), la gestion du suivi de l'encours représente une importante charge de travail, notamment à la Caisse Sociale qui a toujours considéré l'accompagnement des créateurs comme la condition de leur réussite. Ces objectifs sont fixés à 125 prêts, soit près de 700.000 € à taux 0 à distribuer, avec un potentiel de création de 150 emplois

Les prêts sur ressources propres de la Caisse Sociale (solidaire et d'honneur) viennent compléter le dispositif NACRE. En termes de volume, leur nombre est en léger retrait par rapport aux exercices précédents, mais ils permettent dans de nombreux cas de « boucler » le montant du financement, grâce au cumul possible (Nacre + prêt solidaire = jusqu'à 22.000 EUR).

L'association vise à distribuer cette année, 1.160.000 € sans garantie à un taux moyen de 3 %, avec un potentiel de création de 180 emplois

Les prêts « dépannage » s'adressent au même public que les prêts à l'économie et à l'emploi. Malgré un environnement économique difficile, la Caisse Sociale continue de les promouvoir pour accompagner les particuliers dans leur recherche d'emploi, leur logement, leurs soins médicaux... en 2011, le but visé est d'instruire 120 dossiers pour 230.000 €

Bien que la situation économique soit souvent critique pour ces publics en grande précarité, la Caisse Sociale s'efforce de rester la plus proche possible, avec des propositions concrètes, des solutions adaptées et une grande disponibilité. Cela nécessite des investissements humains importants.

4 - Budget prévisionnel 2011

La Communauté urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier de 50 000 € qu'elle apporte à cette structure, et reste inchangé en 2011 dans le cadre de la convention de partenariat 2011 et dans le cadre d'un budget prévisionnel et 413 280 € TTC répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	3 650 €	Etat (NACRE)	93 750 €
Services extérieurs (locations,	56 780 €	CG Lot et Garonne	8 500 €

honoraires, déplacements...)		CG Dordogne	35 000 €
Impôts et taxes	2 000 €	Ville de Bordeaux	135 000 €
Charges de personnel	297 850 €	CUB	50 000 €
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	53 000 €	Autres (fonds de roulement)	91 030 €
TOTAL	413 280 €	TOTAL	413 280 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la demande de subvention de la Caisse Sociale de Développement Local à hauteur de 50 000 € au titre de l'année 2011 pour un montant subventionnable T.T.C de 413 280 € TTC.

DECIDE

- **Article 1 :** Est approuvé le programme d'actions de la Caisse Sociale de Développement Local (CSDL) présenté au titre de l'année 2011,
- **Article 2 :** Est décidée l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € au titre du programme d'actions 2011, au bénéfice de la CSDL,
- **Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2011 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.
- **Article 4 :** La dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2011</p>
--

M. FRANCK MAURRAS